

RÉSUMÉ
**de l'Opinion sur "la transparence fiscale pour lutter contre la fraude
et l'évasion fiscales"**

COM (2015)136

La Chambre des députés a exprimé son appui pour l'initiative de la Commission européenne concernant la lutte contre l'évasion fiscale licite et illicite des sociétés, soutenant aussi la diminution de la base des contributions fiscales.

Tout en reconnaissant la réalisation des progrès majeurs dans le domaine, au cours des dernières années, on considère pourtant qu'il est nécessaire de prendre des nouvelles mesures au niveau des États membres pour protéger les bases des contributions fiscales et pour concevoir des politiques fiscales qui soient favorables à la croissance. En même temps on doit réaliser une concurrence fiscale équitable au cadre du marché interne.

On a pris note de l'appui de l'UE pour l'activité de l'Organisation pour Coopération et Développement Économique (OCDE) concernant la diminution de la base des contributions fiscales et le transfert des profits (BEPS), tout en clarifiant le fait que la Roumanie s'est assumé, par législation nationale, Les lignes directrices sur les prix de transfert, émises par l'OCDE pour les compagnies multinationales et les administrations fiscales.

Dans le contexte des prix de transfert et actifs incorporels, on a apprécié que les préoccupations nationales primordiales devraient clarifier les méthodes et les modalités d'établir le prix de marché dans le cas des transactions financières.

On a exprimé l'appui pour l'initiative de la Commission européenne de réviser le Code de conduite, considérant qu'il est opportun d'améliorer et de rendre efficace l'activité future du Groupe "Code de conduite" ainsi que de renforcer son rôle dans la coordination et dans l'harmonisation des systèmes fiscaux des États membres.